

Amminay

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERAS EVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois
chemins sur la commune de Meinier

du 28 mai 1968

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner des noms à trois chemins desservant plusieurs groupes d'immeubles sis sur la commune de Meinier;

vu les délibérations du 24 janvier 1968 et 28 février 1968, proposant au Conseil d'Etat de donner les noms de chemin du Stade, chemin de Trémoulin et chemin des Champs Nouveaux;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 21 mai 1968;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968;

ARRÊTÉ :

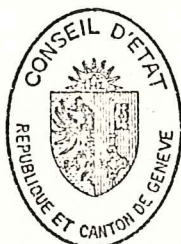
Il est donné les noms de :

- X 1) chemin du Stade, au chemin partant du café de la poste et rejoignant le chemin de Meinier à Saint-Maurice; *Refontaine?*
- X 2) chemin des Champs Nouveaux, au chemin partant du lieu dit "La Tour" et aboutissant sur le chemin dit "route bétonnée";
- X 3) chemin de Trémoulin, à la route dite "bétonnée" partant du chemin de Meinier à Compois et débouchant sur la route cantonale de Compois.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Halland